

Observatoire

de la recharge
en copropriété



3^{ème} trimestre 2023



a|F|O|R

Association
Française
des Opérateurs
de Recharge

afor@euroagency.eu

afor-ve.org

Édito



La décarbonation du secteur des transports n'est pas qu'un objectif : c'est un impératif climatique. En France, ce secteur est responsable de près d'un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre. La décarbonation passe, inévitablement, par les mobilités douces, comme le vélo ou la marche, mais aussi par la sobriété, en réduisant les déplacements inutiles, en ayant recours au covoiturage ou en passant de l'avion au train. La décarbonation de nos mobilités passe aussi par la sortie des véhicules thermiques au profit des véhicules non fossiles. Avec un bilan carbone trois à cinq fois moins élevé que celui d'une voiture essence ou diesel, le véhicule électrique est une solution

crédible et nécessaire pour la transition énergétique. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du paquet législatif sur le climat le plus ambitieux au monde, l'Union européenne a interdit la vente de voitures thermiques neuves à partir de 2035. Toutefois, nous le savons, la transition du thermique à l'électrique suppose que l'État, les collectivités et l'ensemble des acteurs de la filière soient au rendez-vous. Au rendez-vous de l'enjeu de la justice sociale, en permettant aux plus modestes, notamment grâce au leasing social qui commencera à être déployé dès l'année prochaine, de pouvoir accéder à ces véhicules. Au rendez-vous de l'enjeu des bornes de recharge car, d'ici 2030, il devrait d'ailleurs y avoir environ 8 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation, contre un peu plus d'un million aujourd'hui. Nous avons réussi à atteindre la barre fatidique des 100 000 points de recharge publics pour véhicules électriques et nous allons continuer de monter en puissance.

Toutefois, près d'un Français sur deux vit en copropriété et près de 90 % des recharges sont effectuées à domicile quand une place dédiée est disponible. Le déploiement de la recharge en immeuble collectif apparaît donc comme une nécessité. Nous devons accélérer et améliorer les dispositifs de financement, tout en menant un vrai travail d'information auprès des professionnels de l'immobilier : bailleurs, syndicats de copropriétés... Plus encore, toujours sur cet enjeu des bornes, une réflexion plus large et un travail partenarial doivent être menés. Le dimensionnement de l'infrastructure de recharge, individuelle, collective ou encore partagée, doit être étudié, optimisé et facilité. Pour en circonscrire le coût, mais également pour limiter l'impact sur le réseau électrique. Le véhicule électrique peut même rendre des services au réseau en restituant de l'électricité stockée. En équipant massivement les copropriétés, grâce à des outils de pilotage, de recharge voire de stockages intelligents, nous avons une opportunité inédite d'améliorer la flexibilité du réseau.

Je salue la publication des résultats de cette nouvelle édition de l'observatoire de l'AFOR, qui montre que la dynamique est enclenchée dans les copropriétés, grâce à des opérateurs français et des solutions pratiques « clés en main ». Il nous faut continuer !.

Agnès Pannier-Runacher

Ministre de la Transition énergétique

Faciliter la recharge du quotidien

L'Association Française des Opérateurs de Recharge (AFOR) regroupe les opérateurs de recharge pour véhicules électriques dans les lieux privés : la recharge à domicile, en particulier la recharge en copropriété, les bailleurs sociaux et la recharge en entreprises. Avec 45% des logements français en immeubles collectifs, la possibilité de recharge dans un environnement collectif est l'une des clés de l'adoption massive du véhicule électrique. Pour suivre l'évolution de ce type d'équipement, l'AFOR a mis en place l'Observatoire de la recharge en copropriété.

La recharge privée

Décarboner la mobilité

Le consensus scientifique international est clair : il est impératif de lutter contre le réchauffement climatique en visant la neutralité carbone. La mobilité représente en France la 1ère source d'émission de CO2 mais c'est aussi le 1er composant de la pollution atmosphérique. Il est donc nécessaire de réduire fortement son impact. Les moyens alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun bas carbone, co-voiturage, autopartage, vélo, marche...) doivent bien sûr être considérés. Mais, certains usages ou certaines zones géographiques impliquent un recours à la voiture qui doit alors être bas carbone. Le véhicule électrique s'impose donc comme la solution privilégiée. C'est la trajectoire soutenue par les pouvoirs publics aux niveaux européen et national.

Le véhicule électrique, une solution simple si...

La mobilité électrique est assez facile à mettre en oeuvre si l'usager peut accéder à une solution de recharge lorsque son véhicule est en stationnement prolongé. Cette recharge « normale » et à faible puissance lui permettra de faire face à son besoin quotidien sans avoir recours à des bornes publiques. Le particulier possédant un garage individuel ou un jardin accessible à son véhicule peut recharger chez lui la nuit. Une entreprise peut recharger ses véhicules professionnels sur son parking. Les bornes de recharge sur un parking d'entreprise peuvent aussi offrir une alternative à la recharge nocturne pour les salariés n'ayant pas d'autres possibilités.



La recharge en copropriété est indispensable

La recharge lente est donc pratique, moins coûteuse que la recharge publique ou la recharge haute puissance, et elle peut s'effectuer en heures creuses, offrant une vraie solution de flexibilité pour le réseau électrique.

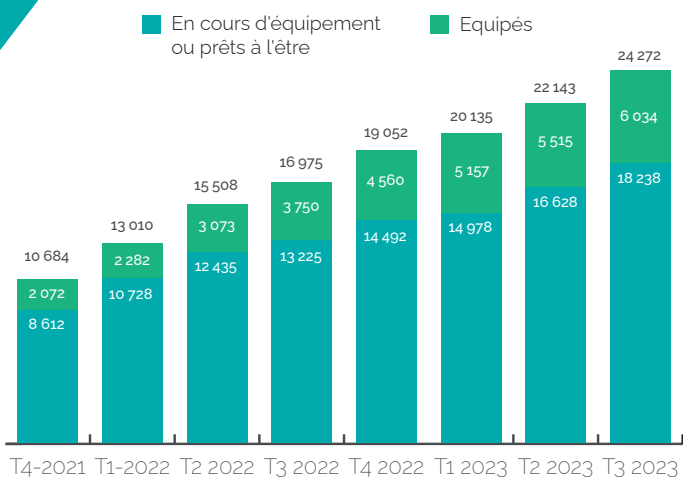
Il est indispensable que cette possibilité de recharge à domicile soit accessible lorsque l'habitation ou les bureaux se situent dans un ensemble collectif avec des parkings ou des garages soumis à la copropriété.

La simplification des procédures de décision en assemblée générale et la possibilité de bénéficier d'un dispositif d'aides au déploiement des bornes de recharge permettent aux opérateurs privés membres de l'AFOR de proposer des solutions attractives aux syndicats de copropriétés et aux conseils syndicaux.

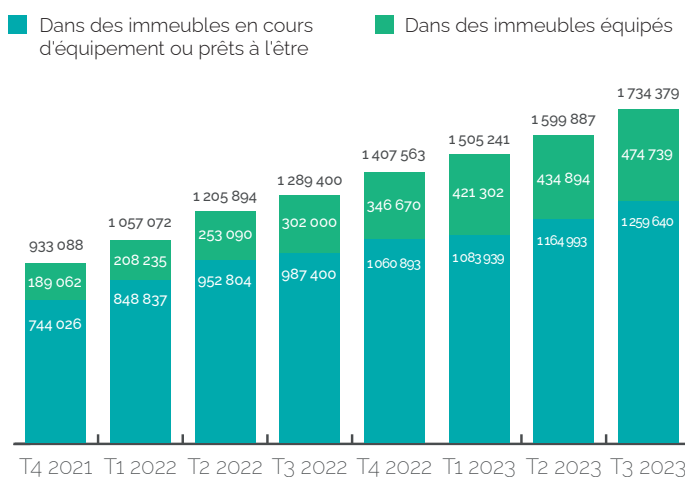


DYNAMIQUE DES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES

Évolution en nombre d'immeubles signés



Évolution en nombre de places



24 000 immeubles signés soit 14% des copropriétés

1,7 millions soit 27% des places de parkings

24 000 immeubles sont signés (équipés, en cours d'équipement ou prêts à l'être) via les solutions des opérateurs privés membres de l'AFOR, soit 14% de l'ensemble des parkings couverts de copropriété en France¹

1,7 millions de places de parkings se situent dans ces immeubles signés via les solutions des opérateurs privés membres de l'AFOR, soit 27% de l'ensemble des places de parking de copropriété en France²



Immeuble signé : La copropriété a validé une infrastructure collective en Assemblée Générale et a signé une convention avec un opérateur.



Nombre de places dans immeubles équipés : Places des immeubles avec une infrastructure collective installée et opérationnelle.



Immeuble équipé : L'infrastructure collective est installée dans l'immeuble. L'installation de borne de recharge est ainsi facilitée et peut être réalisée en 3 ou 4 semaines.



Nombre de places dans immeubles en cours d'équipement ou prêts à l'être : Les places des immeubles en cours d'équipement ou prêts à l'être par un opérateur



Immeuble en cours d'équipement ou prêt à l'être : L'infrastructure collective de cet immeuble signé est en cours de déploiement ou prête à l'être.

FAITS MARQUANTS À FIN T3 2023

- **Augmentation de 43%** des immeubles signés sur 12 mois glissants
- Doublement du **nombre d'immeubles équipés** sur les 18 derniers mois
- **Augmentation de 35%** du nombre de places dans des immeubles signés sur 12 mois glissants

ANALYSE GÉNÉRALE

Une tendance encore très forte d'évolution

Sur 12 mois, les évolutions en nombre d'immeubles ou de places, signés (équipés, en cours d'équipement ou prêts à l'être), sont significatives avec une augmentation de 43% du nombre d'immeubles qui ont retenu une solution des opérateurs. Cela veut dire que de nombreux résidents d'immeubles collectifs sont maintenant prêts pour la mobilité électrique et peuvent installer leur borne individuelle.

Ces évolutions sont à mettre en perspective avec celles du marché du véhicule électrique qui est également en forte croissance : sur les 9 premiers mois de l'année 2023, les ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables ont dépassé celles de la totalité de l'année 2022, et sont en progression de +43% par rapport à septembre 2022. En septembre, les ventes de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ont franchi pour la première fois, la barre de 25% des ventes totales du mois. Le parc en circulation est quant à lui de 915 000 véhicules 100% électriques et 610 000 véhicules hybrides rechargeables.

Des solutions retenues par plus de 14% des copropriétés en France

A fin septembre 2023, les solutions proposées par les opérateurs privés, membres de l'AFOR ont été retenues par plus de 24 000 immeubles, soit 14% des copropriétés en France (sur 176 000 copropriétés avec parkings couverts, source : AFOR). Autrement dit, 1,7 millions de places de parking sont prêtes à être équipées soit 27% des 6,5 millions de places de parking en copropriété (source: INSEE). 475 000 résidents peuvent bénéficier d'une borne de recharge sur leur emplacement de parking en moins de 4 semaines en s'adressant directement à l'opérateur retenu par la copropriété.

Les solutions déployées depuis plus de 10 ans continuent de faire leurs preuves. Elles peuvent être proposées sans frais pour la copropriété, le coût des bornes étant uniquement à la charge des utilisateurs. Des solutions existent aussi pour les copropriétés souhaitant être propriétaires de leur infrastructure.

L'AFOR et les opérateurs de recharge sont mobilisés pour continuer à répondre à cette demande et ainsi accompagner la transition du parc automobile vers le 100% électrique.

Patrick Kic, Président de l'AFOR

“

Les chiffres de cet Observatoire, toujours en augmentation très significative, confirment le travail mené depuis près de dix ans par les opérateurs privés de recharge. Je salue le travail des membres de l'AFOR et l'engagement des syndicats de copropriétés qui sont nos partenaires au quotidien et sur le terrain. Je remercie aussi le programme Advenir qui a démontré son intérêt pour accompagner et accélérer le déploiement des bornes de recharge sur le territoire.

”



À propos de l'AFOR

L'AFOR a été créée en octobre 2021 par Bornes Recharge Service, Bornes Solutions, Park'n Plug, Waat, Zephyr et Zeplug, les principaux opérateurs de recharge pour véhicules électriques en France, pour promouvoir et développer la filière en réponse à une demande de plus en plus forte et à l'urgence climatique.

Pour en savoir + : www.afor-ve.org